

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: FOURMIDOR

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2016-0020

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0011286-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FOURMIDOR

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BASF Belgium Coordination Center CommV
	Adresse	Bâtiment E/F, Drève Richelle 161 Bte 43, BE0862390376 B-1410 Waterloo Belgique
Numéro de l'autorisation	BE2016-0020	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0011286-0000	
Date de l'autorisation	23/06/2016	
Date d'expiration de l'autorisation	09/06/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	EVERGREEN GARDEN CARE FRANCE SAS
Adresse du fabricant	4 ALLEE DES SEQUOIAS 69760 LIMONEST France
Emplacement des sites de fabrication	USINE DE FOURNEAU 27580 BOURTH France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	33 - Fipronil
Nom du fabricant	BASF AGRO B.V. ARNHEM (NL) FREIENBACH BRANCH
Adresse du fabricant	HUOBSTRASSE 3, 8808 PFÄFFIKON SZ Suisse
Emplacement des sites de fabrication	BASF AGRI PRODUCTION SAS 32, RUE DE VERDUN 76410 ST.-AUBIN-LES-ELBEUF France

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Fipronil	(±)-5-amino-1-(2,6-dichloro-a,a,a,-trifluoro-p-tolyl)-4-trifluoromethylsulfinylpyrazole-3-carbonitrile (1:1)	Substance active	120068-37-3	424-610-5	0,0526

2.2. Type de formulation

Gel sous forme d'appât prêt à l'emploi (RB)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	<p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Recueillir le produit répandu.</p> <p>Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale/régionale applicable.</p> <p>Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale/régionale applicable.</p>

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide prêt à l'emploi sous forme de gel.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Fourmi noire Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Fourmi noire Stade de développement: Larves Nom scientifique: Linepithema humile Nom commun: Fourmi argentine Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Linepithema humile Nom commun: Fourmi argentine Stade de développement: Larves Nom scientifique: Lasius neglectus Nom commun: Fourmi invasive des jardins Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Lasius neglectus Nom commun: Fourmi invasive des jardins Stade de développement: Larves Nom scientifique: Tapinoma erraticum Nom commun: Fourmi erratique Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Tapinoma erraticum Nom commun: Fourmi erratique Stade de développement: Larves Nom scientifique: Tetramorium caespitum Nom commun: Fourmi des pavés Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Tetramorium caespitum Nom commun: Fourmi des pavés Stade de développement: Larves
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur À l'intérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi sous forme de gel, à appliquer dans les boîtes d'appât lorsqu'utilisé en extérieur. Durée moyenne d'un traitement : de 1 à 4 semaines Délai d'action : environ 3 heures après ingestion de l'appât

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Jusqu'à 3 gouttes (chaque goutte pèse environ 0,03 g et a un diamètre de 3-4 mm) tous les mètres sur les passages des fourmis, à l'intérieur des habitations et des bâtiments. Jusqu'à 3 gouttes dans une boîte d'appât et une boîte tous les mètres pour une application en boîte d'appât en extérieur
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Jusqu'à 3 gouttes (chaque goutte pèse environ 0,03 g et a un diamètre de 3-4 mm) tous les mètres sur les passages des fourmis, à l'intérieur des habitations et des bâtiments. Jusqu'à 3 gouttes dans une boîte d'appât et une boîte tous les mètres pour une application en boîte d'appât en extérieur

En cas de présence de fourmis après une semaine, si l'appât a été totalement consommé, renouveler l'application

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteilles ou cartouches en polyéthylène d'une capacité allant de 25 à 50 mL.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions fournies.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Les cartouches de produit sont conçues pour être utilisées avec un pistolet d'application adapté et avec l'embout fourni.
- Le produit est un appât sous forme de gel liquide : les applications ne nécessitent qu'une légère pression sur la gâchette du pistolet
- En bouteille : ouvrir la bouteille à la main et conserver le bouchon dans un endroit propre pour pouvoir refermer la bouteille après utilisation. Presser la bouteille pour disposer jusqu'à 3 gouttes par mètres sur le chemin de passage des fourmis. Après utilisation, refermer soigneusement la bouteille.
- Lorsqu'il est utilisé à l'intérieur, le gel peut être placé directement au moyen d'un pistolet d'application, sans avoir besoin de l'utilisation d'une boîte d'appâts.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
- Appliquer le produit dans des zones à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur (ex. ne pas le placer sous un radiateur).
- Pour optimiser l'efficacité du traitement, respecter les bonnes pratiques d'hygiène : supprimer ou empêcher l'accès à toutes les sources de nourriture. L'appât doit être la principale source de nourriture disponible pour les fourmis.
- A la fin de la campagne de traitement, collecter tous les restes de produit en vue de leur élimination.
- Ne pas utiliser le produit en continu.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer dans des zones accessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie ni aux autres animaux non-cibles afin de limiter au maximum le risque d'empoisonnement.
- Suivre des conditions strictes d'hygiène individuelle : ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation.
- Ne pas détériorer la cartouche ou la bouteille, même une fois vide.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec les animaux de rente.
- Appliquer uniquement en zone couverte sur une surface imperméable, dans des zones non susceptibles d'être mouillées (protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations).
- En extérieur, utiliser le produit uniquement dans des boîtes d'appât. Lorsque l'utilisation de boîtes d'appât n'est pas réalisable, les applications sont alors possibles dans les fissures et crevasses d'un diamètre de 5 mm maximum.
- Le produit contient du fipronil qui est dangereux pour les abeilles.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison 070 245 245 ou appeler le 112. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent et/ou si de grandes quantités ont été ingérées.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) et consulter immédiatement un médecin. Ne pas donner de liquides ni provoquer de vomissements.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker à une température supérieure à 35°C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autres informations